

Monsieur Laurent GUILLOT
Directeur Général du Groupe ORPEA
Siège social
12 rue Jean Jaurès CS 10032
92813 PUTEAUX Cedex

Evry-Courcouronnes, le **13 MARS 2024**

Lettre recommandée avec AR
N° 20 192 925 1933 6

Monsieur le Directeur général,

Suite à l'inspection du 08 mars 2022 réalisée au sein de l'EHPAD Le Château de Champlâtreux, situé au 37 allée Bourgoin à SAINTRY-SUR-SEINE (FINESS n°910701697), je vous ai notifié par courrier du 2 mai 2024, 1 prescription.

Vous m'avez transmis le 31 janvier 2024 de nouveaux éléments qui me permettent de lever la dernière mesure figurant en **annexe**.

En conséquence, au regard de l'ensemble de vos actions et du retour de l'équipe de contrôle, je vous informe que je considère ce dossier clos.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Délégation départementale
de l'Essonne – ARS -Ile-de-France

Copie :

Directrice de l'EHPAD « Le Château de Champlâtreux »
37 allée Bourgoin
91250 SAINTRY-SUR-SEINE

Signé électroniquement par Richard
FAHAS - Directeur de la Délégation
départementale de l'Essonne
Le 06/03/2024 à 19:48

Annexe : Suivi n°4 concernant les mesures correctrices à mettre en place pour faire suite à l'inspection réalisée le 08 mars 2024 au sein de l'EHPAD Le Château de Champlâtreux (n°FINESS 910701697), 91250 SAINT-TRY-SUR-SEINE.

Prescriptions	Textes de référence	Référence rapport	Délai de mise en œuvre	Délai
1 Rétablir le temps de travail du MEDEC conformément à la réglementation et au financement octroyé soit 5 vacances par semaines	D. 312-156, D. 312-157 et D. 312-159-1 CASF	Annexe 4 : copie du contrat du Médecin CO à 0,6 ETP. PRESCRIPTION 1 LEVÉE		